

## **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE MODIFICATION**

### **Parcours aérien**

#### **Annulation par le participant**

- Aucun remboursement n'est accordé.

#### **Conditions météorologiques**

- Les activités se déroulent normalement sous la pluie.
- Aucun remboursement, crédit ou report ne sera accordé à un participant qui choisit de ne pas se présenter en raison de la pluie ou des conditions météorologiques alors que l'activité est maintenue.

#### **Annulation par le Centre de plein air le Manoir**

Lorsque le Camp le Manoir annule une activité pour des raisons de sécurité ou de force majeure :

Le participant pourra choisir l'une des options suivantes :

1. Reporter son activité à une autre date selon les disponibilités.
2. Recevoir un crédit applicable à une activité future.
3. Obtenir un remboursement complet lorsque le report ou le crédit n'est pas possible.

Le responsable des réservations doit documenter toutes les annulations effectuées par l'organisation.

#### **CRITÈRES DE FERMETURE OBLIGATOIRE**

L'accès au parcours aérien et aux tyroliennes doit être immédiatement suspendu lorsque l'une des conditions suivantes est observée :

##### **Orage**

- Dès qu'un éclair est observé ou qu'un tonnerre est entendu, les opérations doivent être interrompues immédiatement.

- Les participants déjà engagés dans le parcours doivent être évacués de façon sécuritaire selon les procédures en vigueur.
- Les opérations ne peuvent reprendre qu'après une période minimale de 30 minutes sans éclair ni tonnerre.

### **Vent fort**

- Les activités doivent être suspendues lorsque le vent continu dépasse 50 km/h.
- La reprise des activités est autorisée seulement lorsque les conditions redeviennent conformes.

### **Visibilité insuffisante**

Les activités doivent être interrompues lorsque :

- L'éclairage naturel ou artificiel ne permet plus de voir adéquatement les équipements de sécurité.
- L'éclairage ne permet plus une surveillance efficace des participants.

### **Température extrême (tyroliennes uniquement)**

Les tyroliennes doivent être fermées lorsque :

- La température est inférieure à -10 °C.
- La température est supérieure à 40 °C.

### **Accumulation de neige**

Les activités doivent être suspendues lorsque l'accumulation de neige atteint ou dépasse 25 cm sur les plateformes ou compromet la circulation sécuritaire des participants.